Département Loire-Atlantique Arrondissement Saint-Nazaire Canton

Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL_20220622 18

Nombre de Conseillers En exercice

De présents De votants

29

21 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE -Véronique JULIOT -Gilles BRIAND - Laurence FREMINET Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX Sébastien WAIRY Patricia L'ECORSIER (arrivée Stanislas **FONLUPT** Eric MEIGNEN Cécile **OLIVIER** Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Christelle POHON David PELON - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Objet:

Cession de parcelles Ile de Bert AD 580 et 581 M. et Mme **KERBOURCH**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation avait été faite le

15 juin 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement:

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)

- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY

- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)

- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT - Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER

- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET - Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE

- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON

- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes:

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de M. et Mme KERBOURCH résidents au 28 rue du Pigeon Blanc. Ces parcelles en zone agricole ne présentent aujourd'hui aucun intérêt pour la commune.

La valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2022-44210 14102 en date du 04 mars 2022 a été arrêtée à 1€ le m².

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022 SLO

Affiché le 29/06/2022

ID: 044-214402109-20220622-DEL_20220622_18-DE

Section cadastrale	Numéro cadastral	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AD	580 et 581	199 m ² et 181 m ²	380 m²	AA2	COMMUNE TRIGNAC	Mr et Mme KERBOURCH	Cession pour 380 € (soit 1 € le m²) + frais d'acte à charge de M. et Mme KERBOURCH



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020, VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 31 mai 2022,

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID: 044-214402109-20220622-DEL_20220622_18-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- **Article 1**: d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et Mr et Mme KERBOURCH.

28
0
0

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 éfet le :

Réçu en préfecture le 29/06/2022 éfet le :

Affiché le 29/06/2022

ID: 044-214402109-20220622-DEL_20220622_18-DE

Pour extrait conforme Le Maire Claude AUFORT



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

SLOW

ID: 044-214402109-20220622-DEL_20220622_18-DE